



REGLEMENT

De l'égalité filles-garçons à l'égalité professionnelle, l'AEFE s'engage !

Du fait de sa mission éducative, l'AEFE a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de valeurs telles que l'inclusion, le vivre-ensemble et l'égalité - l'école étant un levier central de construction d'une société plus égalitaire. Pour ce faire, les établissements du réseau AEFE encouragent leurs élèves à questionner les représentations genrées qui les entourent, à s'interroger sur le fonctionnement des stéréotypes de genre et à comprendre les mécanismes de construction des inégalités qui persistent.

L'AEFE déploie également depuis 2021 une politique de promotion de l'égalité professionnelle auprès de ses personnels. Un premier plan d'action (2021-2023) a ainsi été adopté en janvier 2021, et un deuxième plan d'action (2024-2026), adopté en mars 2024, lui a succédé. En parallèle, l'Agence a obtenu en février 2022 la labellisation AFNOR égalité professionnelle, attestant de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'égalité.

Afin d'inviter les élèves du réseau à se questionner et se mobiliser sur ces enjeux, l'AEFE organise chaque année depuis 2022 le concours d'affiches #AEFEgalité. **Initialement réservé aux lycéennes et lycéens, le concours est désormais ouvert à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements du réseau AEFE, de la maternelle au lycée.** Les affiches pourront être produites individuellement ou collectivement (par groupe ou par classe).

Thématiques

Les affiches réalisées devront porter **sur l'égalité filles-garçons ou sur l'égalité professionnelle.**

L'objectif pédagogique de ce concours est de permettre aux élèves, aux côtés de leurs enseignantes et enseignants, de se questionner sur la manière dont sont construites les inégalités de genre et sur leurs différentes manifestations.

Quelques exemples de thématiques pouvant être abordées :

Stéréotypes de genre, orientation scolaire genrée, égalité salariale, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, progression des carrières, prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles etc.

Calendrier du concours

Les affiches devront être envoyées **avant le 15 février 2025**. Tout envoi postérieur ne pourra être pris en compte. Les résultats seront annoncés le 8 mars 2025 par la Directrice générale de l'AEFE, lors de l'évènement organisé pour la Journée Internationale des droits des femmes.

Format et conception des affiches

- La conception des affiches devra respecter le **format A2** (420mmx594), en **format portrait**.
- Les affiches devront être réalisées **en couleur** et comporter un **support visuel (dessin, photo, production graphique, etc.)**
- Les affiches devront comporter le slogan « **De l'égalité filles-garçons à l'égalité professionnelle, l'AEFE s'engage !** ».
- Outre le slogan, il est conseillé de **limiter l'ajout de textes**. Le cas échéant, ces textes devront être rédigés **uniquement en français**.
- Les affiches étant destinées à l'ensemble du réseau, elles ne devront **pas comporter de référence géographique**.

Modalités d'envoi des réalisations

- Les productions devront être envoyées en **format PDF** de la meilleure qualité possible **par mail ou webtransfer** à l'adresse egalitefh.aefe@diplomatie.gouv.fr
- Dans un souci de maintien de la qualité de l'image, il est conseillé de **privilégier les productions numériques ou les scans**. Merci de ne pas envoyer des photos des réalisations.
- Les affiches devront **impérativement être accompagnées du formulaire dédié dûment complété**. Pour les productions individuelles : prénom, nom, âge, classe, établissement, ville, pays. Pour les productions collectives : classe, établissement, ville et pays.
- L'envoi doit également comporter une **présentation rapide de l'affiche et du message que les élèves ont voulu mettre en avant** (maximum 500 caractères, espaces compris).

Composition du jury

Les œuvres seront départagées par un **jury interne à l'AEFE**, présidé par la Directrice générale de l'AEFE.

Valorisation de la lauréate ou du lauréat

La candidate ou le candidat remportant le concours verra son affiche diffusée à destination du réseau pour l'année scolaire 2025-2026.

Droits photographiques

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participantes et participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos ont donné leur accord. Les participantes et les participants s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par l'AEFE des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les comptes sur les réseaux sociaux de l'AEFE (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube), sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication.